

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/AVR/081	
<u>Date du conseil municipal</u> 10/04/2017	<u>OBJET :</u>
<u>Date de la convocation</u> 03/04/2017	PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
<u>Date de l'affichage</u> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÉM, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÉ

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 70-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
Nangis le 17/04/2017 Article 70-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 A,

VU la délibération n°2016/84-24 en date du 15 décembre 2016 du Conseil communautaire instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique pour le territoire de la Brie nangissienne,

CONSIDERANT le passage au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de communes de la Brie nangissienne et l'obligation pour elle de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs,

CONSIDERANT la demande de Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Brie nangissienne pour désigner deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune afin de constituer cette Commission Intercommunale des Impôts Directs,

CONSIDERANT la demande de Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Brie nangissienne pour désigner un membre domiciliée à l'extérieur au territoire et qui paye une taxe foncière entreprise sur une des zones du territoire afin de constituer cette Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

ARTICLE 1 :

DESIGNE comme représentants de la commune pour les besoins de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Membre titulaire : - M. Michel BILLOUT ;

Membre suppléant : - Mme Sylvie GALLOCHER ;

ARTICLE 2 :

DESIGNE M. Alban LANSELLE en tant que membre domicilié à l'extérieur du territoire intercommunal et qui paye une taxe foncière entreprise sur une des zones du territoire pour les besoins de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

ARTICLE 3 :

DIT que cette liste sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Brie nangissienne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,


Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-081-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017